

L'an deux mille vingt et un, le 18 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Composition des comités d'attribution des places des multi-accueils

Date de convocation : 12 février 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 24 février 2021

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Bernard ROUX

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 95

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 14

Absents excusés : 6

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine	DUBOST Philippe	MONTMORY Dominique
AIGOUY Thierry	DUTHEIL Nathalie	NICOLLET Michel
PELLISSIER Didier (S)	FANJUL José	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELLISSIER Patrick
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	GARNAVAULT Philippe	PETEILH Sandra
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PILLON Stéphane
	GONTHIER Emmanuel	
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis		PUECH David
BCEUF Nicole	GUILLAUME Julien	RAVEL Pierre
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	RKINA Mohammed
BOURG François	HOSMALIN Marc	GOMEZ Jean-Marc (S)
	JAFFEUX Ophélie	ROCHETTE Christophe
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	ROUX Bernard
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	RYCKEBOER Christian
BRUNETTI Graziella		SABATIER Gilles
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUX Marie-Pierre
CHALLET Vincent		
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre		TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THALAUD François
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
DRUELLE Jean-Claude	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier); CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André); FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain); LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine); ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc);

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (14) ALBARET Christophe à PILLON Stéphane; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON David; DUBESSY Florence à COSTON Marie; GOUSSARD Bérengère à RYCKEBOER Christian; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean; LAGARDE Maguy à BARRAUD Bertrand; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane; SALVINI Luc à PETEILH Sandra; SCHUMACHER Émilie à JAFFEUX Sébastien; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine;

ABSENTS EXCUSES : (6) BARBET Laurent; BERNARD Jean-Paul; BERTHELOT Pascal; GAUDRIAULT Damien; GREGOIRE Nathalie; PRADIER Laurent;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Depuis le 1er janvier 2021, la communauté d'agglomération exerce sur l'ensemble de son territoire la compétence « *Création, organisation et gestion des équipements d'accueil de la petite enfance, notamment les crèches et multi-accueils, pour toutes les communes membres* » et notamment pour la gestion des Multi-Accueil de Champeix et Issoire.

Afin d'attribuer les places d'accueil libre aux familles préinscrites dans chaque structure en garantissant la transparence et l'équité des modalités d'admission, mais également, de prendre en compte les spécificités et les capacités d'accueil de chaque structure, il est proposé de mettre en place deux comités d'attribution, un pour le multi-accueil de Champeix et un pour celui d'Issoire, sur le modèle du comité d'attribution du multi-accueil instauré lors du précédent mandat, à savoir :

- Elus :
 - o Le président de l'Agglo Pays d'Issoire ou son représentant : Bertrand BARRAUD ;
 - o Le vice-président en charge de l'enfance jeunesse : Bernard ROUX ;
 - o 2 représentants de la commission enfance jeunesse ou autres commissions :
 - Champeix : Philippe DUBOST, Jean DESVIGNES ;
 - Issoire : Valérie COUDUN, Annie MALORON ;
 - o Le maire ou un représentant de la commune d'accueil du multi-accueil : Cécile ECALLE pour Champeix et Sandra PETEILH pour Issoire ;
- Techniciens :
 - o La directrice de la direction enfance jeunesse et sport ;
 - o La responsable petite enfance ;
 - o La responsable du multi-accueil ;
 - o La gestionnaire du relais petite enfance.

Il est précisé que les techniciens de la caisse d'allocations familiales et de la protection maternelle et infantile pourront être sollicités en amont pour avis.

Afin de pouvoir assurer une réactivité et une réponse rapide aux familles quant à l'attribution des places, il est proposé que l'attribution des places puisse être notifiée dès la décision du comité d'attribution prise conformément aux règles d'attribution.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant sur le projet de modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** la délibération n° 2020/06/12-EJS de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative au transfert de la compétence enfance jeunesse de la ville d'Issoire à l'Agglo Pays d'Issoire au 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** l'avis favorable de la commission enfance jeunesse et de la candidature des membres de la commission enfance jeunesse lors de sa réunion du 4 janvier 2021 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau lors de sa réunion du 18 janvier 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de mettre en place deux comités d'attribution des places pour les multi-accueils à Champeix et Issoire composés d'élus et de techniciens afin de garantir la transparence et l'équité des modalités d'attribution ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la création de deux comités d'attribution des places pour les Multi-Accueil à Champeix et Issoire ;
- De valider la constitution de ces comités d'attribution telle que proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse, à attribuer les places sur la base des décisions prises par les comités d'attribution ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 19/02/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/02/2021